

Danse & Bien Être

FICHE D'INSCRIPTION

Cet atelier est l'occasion de nous reconnecter pleinement à notre corps et de trouver du bien-être par notre mouvement dansé.

Anne Viavant nous propose des échauffements et des étirements en conscience et en douceur, une approche pour développer notre qualité de présence à nous-même et à l'autre. Elle nous invite à partager le plaisir d'être ensemble au travers de danses collectives, à écouter notre ressenti et à donner libre cours à notre expression gestuelle dans un panel d'univers musicaux.

La séance se termine par une relaxation guidée, l'occasion de nous déposer pleinement dans le moment présent.

La Chapelle Basse Mer

jeudi 15h 45 et 20h

Landemont

mardi 18h 30

Mouzillon

mercredi 18h



Info sur le site presenceetdanse.fr

06 10 86 36 27

Danse & Bien Être



*La Chapelle Basse Mer
Landemont
Mouzillon*

Fiche d'inscription DANSE & BIEN ÊTRE 2024-2025



Nom, prénom :

Adresse :

N° portable :

Mail :

Notez si vous avez une préférence pour un lieu et un horaire:

2 formules possible :

>> 185 € + 10 € d'adhésion

28 semaines d'ateliers, durée de l'atelier 1h 15

(accès à tous les ateliers de la semaine)

+un stage ponctuel « danse du sensible » de 3 heures inclus

paiement fractionné possible 71€ 62€ 62€

>> 70 € + 10 € d'adhésion

forfait de 7 ateliers (forfait valable 2 années)

Paiement sur HelloAsso

ou chèques donnés en début d'atelier

Possibilité de commencer en cours d'année

A compléter

Je, soussigné.e ai pris connaissance du règlement interne.

Signature

<i>à conserver par l'adhérent</i>	PRÉSENCE & DANSE règlement interne 2024-2025
Article 1 objet	Le présent règlement a pour vocation de compléter ou de préciser les points abordés dans les statuts, et s'applique à tous les usagers de l'activité associative.
Article 2 Adhérents	Sont considérées comme adhérentes les personnes s'inscrivant pour la saison 2024-2025 (année scolaire)
Article 3 L'adhésion	L'adhésion est due à l'inscription . Elle permet d'être membre actif de l'association et de bénéficier de l'assurance responsabilité civile à laquelle a souscrit l'association et est obligatoire pour tous les participants du cours. Son montant est fixé à 10€ pour la saison 24-25 et peut être révisé chaque année par le bureau. Cette adhésion est payable à l'inscription.
Article 4 Tarifs	185 € pour 28 semaines d'atelier durée de l'atelier 1 h 15 (avec accès à tous les ateliers de la semaine) Les paiements en 3 fois sont fractionnés (adhésion incluse dans le premier encaissement) et différés.Ils ne sont pas remboursables en cas de désistement.Toutefois avec un certificat médical mentionnant que l'adhérent n'est plus en mesure de pratiquer l'activité pour l'année en cours, un « avoir » de la valeur des trimestres non commencés sera possible pour la saison suivante. ----- 285 € Atelier Danse du Sensible + Atelier Danse & Bien Être ----- 70 € pour un forfait de 7 ateliers (valable sur 2 années)
Article 5 Discipline	Toute personne assistant à un cours est sensée observer une discipline élémentaire qui permette le bon déroulement de la séance dans le respect du travail de chacun.
Article 6 Annulations d'ateliers	Lorsqu'un atelier est annulé, celui-ci est reporté ultérieurement.
Article 7 Aptitude physique	Le certificat médical n'étant pas obligatoire, la personne adhérente reste responsable de son aptitude physique pour l'atelier de danse qu'elle pratique. Elle ne peut encourir de poursuite envers l'association.